
Centre Canadien d'Arbitrage Commercial

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

DOSSIER N°: S16-040501-NP

DATE : Le 20 mai 2016

CERTIFICAT DE DEMANDE D'ARBITRAGE DÉSSERTÉ

LES HABITATIONS QUIRION;

Entrepreneur

c.

JOSÉE BLUTEAU & JIMMY PERRON;

Bénéficiaires

et

GARANTIE QUALITÉ HABITATION;

Administrateur

Je soussignée, Julie Houle, greffière du Centre Canadien d'Arbitrage Commercial, certifie par la présente que, j'ai, ce jour, constaté le défaut de l'Entrepreneur de satisfaire dans le délai imparti la demande de provisions pour frais utile et nécessaire afin que la demande d'arbitrage soit valablement formée.

Le présent arbitrage est déserté.

Signé à Montréal, ce 20 mai 2016



Julie Houle
Greffière